

**LE GROUPE PARLEMENTAIRE RADICAL  
ET LE PROBLÈME DE LA DISCIPLINE PARTISANE  
(1955-1957) :  
DES PARLEMENTAIRES CONTRE LEUR PARTI ?**

**Frédéric Fogacci**  
(*Paris-Sorbonne, CHPP*)

Dans l'imaginaire politique, les radicaux se caractérisent souvent par leur opportunisme dénué de principes, et notamment par leur propension à participer à tous les gouvernements, quelle que soit leur configuration politique<sup>1</sup>. De fait, sous la IV<sup>e</sup> République, après leur retour au gouvernement en juin 1947, ils participeront à la totalité des cabinets ministériels, et en dirigeront la moitié. Pourtant, le Parti radical, au milieu des années 1950 n'a plus grand chose à voir avec ce parti de masse de l'âge d'or de la III<sup>e</sup> République, indispensable à toute majorité. Ses effectifs militants ont fondu, ainsi que ses effectifs parlementaires : 73 députés en 1951, 54 en 1956, tandis que 18 autres députés se répartissent dans des groupes radicaux dissidents. Affaibli, il continue pourtant à constituer un groupe charnière, nécessaire à toute majorité constituée par des partis « gouvernementaux<sup>2</sup> ».

En revanche, de l'avant-guerre, le radicalisme a conservé certains de ses maux, l'indiscipline et les divisions chroniques, qui avaient entraîné sa crise dans les années 1930. Sur de nombreux sujets, même apparemment consensuels, comme l'école libre, les radicaux sont incapables d'adopter une attitude commune. On voit fréquemment certains députés radicaux participer activement à la chute de gouvernements où leurs collègues figurent, quand, il ne les dirigent pas, comme c'est le cas d'Edgar Faure en décembre 1952 ou

---

<sup>1</sup> « Ils couchent avec tout le monde mais ne se reproduisent plus », selon la formule de G. Wright, citée par Phillip Williams, *La Vie politique sous la IV<sup>e</sup> République*, Paris, Colin, 1971, p 191.

<sup>2</sup> Pourtant, pour reprendre une formule du président Martinaud Deplat en 1953, « Nous comptons aujourd'hui dans les assemblées de la IV<sup>e</sup> un nombre tel d'élus que, si nous sommes partis bien près de zéro en 1944, aujourd'hui, il n'y a pas un gouvernement qui pourrait songer à vivre en se passant du concours du Parti radical-socialiste ». Voir Léon Martinaud Deplat, discours devant la fédération de la Seine, 31 octobre 1953. Archives du Parti radical, carton n° 594.

de Pierre Mendès France en février 1955<sup>1</sup>. Les oppositions fondamentales au sein du parti sont de deux ordres. Elles traversent le groupe parlementaire, où s'affrontent plusieurs tendances, mais elles se situent également à un autre niveau : les élus nationaux, soucieux de leur autonomie, conscients que la résurrection du parti radical après-guerre est avant tout due à leur capacité à le ramener au gouvernement, subissent les assauts des militants et de certains responsables locaux avant tout soucieux de réaffirmer une identité radicale malmenée par les compromis incessants qu'a imposés cette présence constante au pouvoir. La prise de contrôle du Parti par Pierre Mendès-France en Mai 1955 après la chute de son gouvernement va largement creuser cette opposition, jusqu'à amener une scission de fait entre le gros du groupe parlementaire et son parti.

Quelles sont les forces en présence ? Le groupe parlementaire radical, avant tout, comporte des notables locaux plus que des militants, des hommes qui n'ont majoritairement pas le sentiment de devoir leur siège à leur parti, mais à leur implantation personnelle<sup>2</sup>. L'élection de candidats « mendésistes » militants aux élections législatives de Janvier 1956, essentiellement en région parisienne (Charles Hernu, Claude Panier, Léon Hovnanian), crée donc un précédent. Ce sont toutefois les radicaux « orthodoxes » du sud-ouest, menés par Jean Baylet ou Maurice Bourgès-Maunoury, qui restent la principale force du groupe parlementaire, appuyés, surtout avant 1956, par les tenants du radicalisme colonial (René Mayer, Henri Borgeaud), et d'un « néo-radicalisme » résolument libéral en économie et politiquement orienté à droite (Jean-Paul David, Edouard Ramonet)<sup>3</sup>. Globalement, ces trois tendances, malgré leur opposition sur certains points, incarnent un radicalisme « de gouvernement », héritier de la tradition inaugurée par Henri Queuille ou André Marie. Les jeunes espoirs du parti, Bourgès-Maunoury, Gaillard, Maurice Faure, y côtoient des hommes plus expérimentés, comme Léon Martinaud-

---

<sup>1</sup> À la chute du premier gouvernement E. Faure participent 35 radicaux. Lors de la chute de Joseph Laniel, 39 radicaux se prononcent contre le gouvernement, 33 pour. Enfin, 21 radicaux participent à la chute du gouvernement de Pierre Mendès France.

<sup>2</sup> Ce système est paradoxalement renforcé par le scrutin de liste proportionnel, que les radicaux n'auront de cesse de dénoncer, réclamant sans relâche le retour au scrutin d'arrondissement. En 1956, Pierre Mendès France en fait l'une des priorités du programme radical.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet la typologie établie par Francis de Tarr. Francis de Tarr, *The French radical Party from Herriot to Mendes France*, Londres, Oxford University Press, 1961.

Deplat ou Jean Berthoin, dans un commun souci de perpétuer la présence au gouvernement d'un parti radical « soutien du régime ». Ces hommes, pénétrés d'une tradition radicale parlementariste et gouvernementale héritée de la III<sup>e</sup> République, vont donc faire obstacle à toute remise en cause des prérogatives traditionnelles de l'élu, entrant en conflit avec la direction de leur parti<sup>1</sup>.

Les mendésistes, de l'autre côté, ne peuvent compter que sur une très faible représentation parlementaire (on ne compte que 5 ou 6 députés mendésistes « militants »), mais contrôlent les instances du parti à partir de Mai 1955 et voient leur influence croître dans les fédérations. Sur plusieurs sujets, ils tentent d'imposer leur ligne au parti, notamment sur la question algérienne. Mais leur latitude d'action est limitée : beaucoup de mendésistes n'ont rejoint ce camp que par opportunisme, et ne sont pas prêts à y sacrifier la situation parlementaire privilégiée des radicaux. Pierre Mendès France lui-même, député radical depuis 1932, se montre respectueux de la tradition parlementariste de son parti, et modéré sur l'exigence d'une discipline de vote.

Définir l'attitude du groupe parlementaire pendant cette période revient donc à explorer plusieurs problématiques : le heurt entre la tradition participationniste des élus et la volonté de régénération du radicalisme des jeunes mendésistes, entre la tradition de compromis des notables et l'intransigeance de la nouvelle génération. Il s'agit également de voir dans quelle mesure la tradition radicale voyant le groupe parlementaire bénéficier d'une autonomie maximale à l'égard des instances du parti se trouve remise en cause : cette recherche d'une discipline de vote par la direction du parti, par Pierre Mendès-France, qui anticipe d'une certaine manière le fonctionnement parlementaire de la Ve République, est inacceptable

---

<sup>1</sup> De fait on peut remarquer que le jeu parlementaire de la IV<sup>e</sup> donne au groupe comme institution politique un poids bien plus important que sous la III<sup>e</sup> : ses réunions sont plus fréquentes, sa cohésion, si elle reste faible par rapport à celle des partis de militants, lui permet de peser sur la ligne du parti, et jusqu'à l'avènement de Pierre Mendès France, la direction du parti en est issue et protège systématiquement sa liberté d'action. Dès le 5 mai 1955, le lendemain de la prise de pouvoir par Mendès au sein du Parti, 24 députés votent une motion condamnant l'opération. Par la suite, le groupe porte à sa présidence Vincent Badie, un des tombeurs du gouvernement de Pierre Mendès France, en juillet 1955, puis Tony Révillon, autre adversaire de PMF, en octobre. À cette occasion, le candidat mendésiste, François Delcos, n'obtient que 19 voix contre 43 à son adversaire. Édouard Daladier, président du groupe à partir de Janvier 1956, est avant tout un arbitre, une figure d'autorité, qui se garde de prendre parti.

pour des notables encore imprégnés de la tradition parlementariste de la III<sup>e</sup>, accordant à l'élu une primauté et une liberté absolues. Enfin, il s'agit de voir dans quelle mesure ces tensions vont affaiblir la voix du parti radical, et la rendre peu à peu inaudible dans le contexte de crise de la IV<sup>e</sup> République.

Les sources sont particulièrement riches pour cette question, puisque nous disposons des comités Cadillac, qui à l'occasion de chaque crise gouvernementale réunissent les élus et les membres du bureau national. D'une part, on y décide des instructions données aux délégations rencontrant les prétendants, et d'autre part, on y vote la participation ou son refus. Pourtant, de fait, les militants sont marginalisés : les réunions sont généralement annoncées peu avant leur tenue, seuls les membres du bureau résidant à Paris peuvent y assister. Néanmoins, on y déploie un certain « parler vrai », ce qui en fait un instrument d'étude précieux. Sinon, les bureaux, comités exécutifs et congrès constituent des lieux de confrontation entre les parlementaires et leur direction. Enfin, les mémoires d'acteurs de la période constituent évidemment une source précieuse.

Cette étude portera donc sur deux points : l'attitude du groupe parlementaire face au problème de la participation gouvernementale, puis face à la discipline de vote.

## **I. La vocation gouvernementale contrariée du parti radical**

Il est de tradition pour les élus radicaux, forts de la légitimité que leur confère leur mandat, d'une part de bénéficier d'une large autonomie de décision, d'autre part, d'accepter de s'inscrire dans des combinaisons gouvernementales fort différentes, et parfois contradictoires<sup>1</sup>. Ainsi, des représentants du parti radical figuraient en 1935 à la fois dans le gouvernement d'union nationale et dans la coalition de Front Populaire qui le combattait. Plus tard, le parti devait participer au gouvernement de Léon Blum en 1936, avant de diriger celui qui liquiderait l'expérience<sup>2</sup>. Cette primauté des élus est un

---

<sup>1</sup> Au congrès de Septembre 1953 : Jean-Paul David justifie le choix des radicaux en faveur du scrutin d'arrondissement par le fait qu'il sanctionne la confiance de l'électeur en un homme, et non pas en un programme abstrait. Voir Archives du parti radical, carton 48.

<sup>2</sup> Cette « loi des deux ans » qui voit le parti radical gagner les élections par l'alliance à gauche avant, au gouvernement, d'évoluer progressivement vers l'alliance à droite (notamment sous l'influence du groupe sénatorial, traditionnellement plus conservateur), est l'une des hypothèses centrales de la thèse de Serge Berstein sur le

principe intangible : le « coup d'Angers » de novembre 1928, qui voit le congrès contraindre les ministres radicaux à quitter le gouvernement d'union nationale, suscite l'indignation des élus, et fait date comme la dernière remise en cause de leur autonomie par leur parti. Lucien Lamoureux déclare à cette occasion aux militants : « Prenez vos responsabilités, nous prenons les nôtres, qui ont d'autres conséquences<sup>1</sup> ». Dans la IV<sup>e</sup> République finissante, ces problèmes vont encore gagner en acuité, d'autant que le groupe parlementaire radical constitue une authentique pépinière de ministres et de secrétaires d'État.

### **A. Participer quelle que soit la configuration politique**

Dans les années 1950, présents dans tous les gouvernements depuis celui de Paul Ramadier<sup>2</sup>, les élus radicaux restent fidèles à une ligne de conduite de participation à tout prix. On peut ainsi constater que dans la période de transition entre la chute du gouvernement Mendès-France, le 5 février 1955 et l'avènement du gouvernement d'Edgar Faure (qui ne comprend aucun des radicaux tombeurs de PMF), le comité Cadillac donne son accord pour participer à tous les candidats à l'investiture : Pflimlin (MRP), Pineau (SFIO), Pinay (CNIP)<sup>3</sup>. Ce choix n'a pourtant rien d'évident, par exemple si l'on considère le rôle que le MRP a joué dans la chute de Mendès France<sup>4</sup>. À l'exception de la longue crise qui suit la chute du gouvernement de Maurice Bourgès-Maunoury, en octobre 1957 au cours de laquelle les radicaux refusent de cautionner les tentatives jugées sans lendemain d'Antoine Pinay et de René Pleven, le groupe parlementaire radical donne son accord pour participer à tous les candidats à l'investiture. En janvier 1956, la participation au gouvernement de Guy Mollet

---

Parti radical de l'Entre-Deux-Guerres. Voir Serge Berstein, *Histoire du Parti radical*, Paris, FNPS, 1982.

<sup>1</sup> Voir Serge Berstein, *Histoire du Parti radical*, tome II, *op.cit.*, p. 72-73.

<sup>2</sup> Leur opposition à la IV<sup>e</sup> République les a cependant amenés à refuser de participer au gouvernement de Félix Gouin en 1946, Pierre Mendès France y refusera le ministère de l'économie et des finances. À la fin de la IV<sup>e</sup> République, René Billères refusera le ministère de l'éducation dans le gouvernement du général de Gaulle. Voir Archives de la FNPS, fonds Odile Rudelle, carton OR1, entretien avec René Billères.

<sup>3</sup> Voir Archives du Parti radical, carton n° 1002, comités Cadillac.

<sup>4</sup> Voir Danièle Zeffara-Ray, « le MRP et l'expérience gouvernementale de Pierre Mendès France » dans François Bedarida et Jean-Pierre Rioux (dir.), *Pierre Mendès-France et le mendésisme*, Paris, Fayard, 1985, p. 221-238.

n'est à aucun moment remise en cause, malgré la déception qu'éprouvent les partisans de Pierre Mendès France à l'idée que leur champion n'ait pas été désigné à la tête du gouvernement<sup>1</sup>.

L'idée d'un « Aventin », d'une cure d'opposition qui permettrait au Parti de se reforcer une crédibilité et une unité, prise par les militants<sup>2</sup>, est donc massivement rejeté par les élus, ce qui a pour effet de neutraliser tout discours d'opposition ou de renouveau de la part du parti radical, puisque celui-ci se trouve constamment engagé par sa participation gouvernementale. En outre, le légalisme radical refuse l'idée qu'un congrès de parti politique puisse conduire à renverser un gouvernement. En novembre 1955, certains ministres radicaux, comme Vincent Badie, s'indignent que le parti puisse mettre des conditions au maintien de leur participation gouvernementale. Pour Badie, un ministre ne peut répondre de ses décisions devant un parti : ce serait imiter les pratiques de la SFIO<sup>3</sup>. De même, Edgar Faure, qui se déclare devant le congrès radical « président du conseil, donc en congé du Parti », s'indigne de voir le sénateur Auguste Pinton lui rétorquer qu'il a « mis ce congé à profit pour rejoindre le MRP<sup>4</sup> ».

Certes, le congrès de Wagram de novembre 1955, conduit indirectement à la chute du gouvernement d'Edgar Faure<sup>5</sup>, dans la mesure où il montre aux autres partis le rejet auquel le chef du gouvernement se heurte dans le sien. Mais la remise en cause de ce sacro-saint principe est complexe : en octobre 1956, au congrès de Lyon, Pierre Mendès France, pourtant hostile à la politique du gouvernement de Guy Mollet, dissuade ses troupes de renouveler le

---

<sup>1</sup> Pour René Billères, un gouvernement dirigé par Pierre Mendès France n'aurait pas été investi dans le contexte de janvier 1956, en raison de l'hostilité du MRP. Voir Archives de la FNSP, Fonds Odile Rudelle, OR1, entretien avec René Billères.

<sup>2</sup> Elle est à plusieurs reprises réclamée par des présidents de fédération, lors de la plupart des congrès, les revirements politiques du radicalisme étant difficiles à justifier sur le plan local.

<sup>3</sup> Voir Archives du Parti radical, carton n° 51, Congrès de Paris, 1955.

<sup>4</sup> *Idem.*

<sup>5</sup> Lors de ce congrès du 4 novembre 1955, Pierre Mendès France prend soin de faire écarter le dernier point de la motion de la commission de politique générale qui stipule que les ministres radicaux devront rapidement quitter le gouvernement en cas de non modification de la loi électorale dans de brefs délais. Le 29 novembre, 33 radicaux votent contre le gouvernement et 25 pour lors de la chute de celui-ci. La dissolution de l'Assemblée nationale, qui intervient le mois suivant, le 2 décembre 1955, conduit à l'exclusion d'Edgar Faure et de ses partisans.

« coup d'Angers », et de voter une motion contraignant les ministres à quitter le gouvernement<sup>1</sup>.

## **B. Une participation qui n'est pas assumée sémantiquement**

Être au gouvernement, pour quoi faire ? Ce désir de figurer au gouvernement, quelle que soit la configuration politique, n'est toutefois pas assumé clairement par les élus radicaux. En Mars 1951, Roger Gaborit expliquait ainsi : « Notre présence au gouvernement a au moins pour vertu d'empêcher les autres partis d'accomplir leur programme<sup>2</sup> ». Il est souvent délicat d'assumer ces choix face au parti. Comment, par exemple, justifier qu'après la chute de PMF, les députés radicaux cautionnent une expérience MRP menée par Pierre Pflimlin ? Le débat qui précède le vote favorable à Pflimlin laisse ainsi apparaître la perspective d'un refus que le vote dément<sup>3</sup>.

Deux arguments officieux justifient cette attitude : d'une part, un primat croissant donné à la tactique parlementaire par rapport à la doctrine est assumé, au moins dans le cadre restreint des comités Cadillac : le scrutin proportionnel rend indispensable les coalitions, et aucune coalition jugée « républicaine » n'est possible sans participation radicale. En juin 1957, suite à la chute du gouvernement Mollet, les conditions de participation des radicaux à un nouveau gouvernement ont été définies par le congrès du Parti, trois semaines auparavant. Mais les députés, qui ont voté ce texte au congrès, rechignent à le tenir pour intangible : Jean Berthoin déclare alors : « Dans ce cas, autant envoyer notre motion par la poste. Aucun gouvernement de coalition ne serait alors possible<sup>4</sup> ». De fait, les députés refusent d'être enfermés dans un programme trop strict avant d'entamer des négociations sur la participation gouvernementale.

---

<sup>1</sup> Ceux-ci avaient de toute manière menacé de quitter le parti en cas de motion préjudicielle. Voir Archives du Parti radical, carton n° 52.

<sup>2</sup> Cité par Francis de Tarr, *The French radical Party from Herriot to Mendès France*, Stanford University Press, 1961, p 158.

<sup>3</sup> À l'exception du sénateur Georges Laffargue, qui insiste sur la nécessité de « ne pas compromettre les chances du parti radical par des exclusives », n'interviennent publiquement au cours de ce Cadillac que les opposants farouches à une participation gouvernementale dans cette configuration. Marcel Perrin la juge ainsi « invraisemblable ». Le résultat du vote (72 voix pour la participation, 65 contre) provoque donc la stupéfaction de certains participants. Voir Archives du parti radical, carton n° 1002, comité Cadillac du 11 février 1955

<sup>4</sup> Voir Archives du Parti radical, carton n° 1002, Comité Cadillac du 24 mai 1957.

En outre, le fait d'exercer le pouvoir est considéré comme une garantie de l'application des idées radicales. Tout radical pressenti pour occuper la direction du gouvernement est alors majoritairement soutenu, sans avoir à s'expliquer devant le groupe sur la mise en œuvre de son programme ni devoir prendre d'engagement trop précis : c'est le cas d'Edgar Faure en Mars 1955, puis de Maurice Bourgès Maunoury en Juin 1957 et de Félix Gaillard en novembre 1958. Interrogé par le Cadillac, Bourgès Maunoury présente ainsi comme une évidence qu'il se limitera à se tenir « le moins loin possible » du programme radical<sup>1</sup>. Le patriotisme de parti joue ici un rôle important. En outre, il apparaît indispensable aux radicaux de conserver certains « bastions gouvernementaux » (intérieur, agriculture), pour garder aux yeux de leurs électeurs une capacité d'intercession.

### **C. La construction d'un Parti radical comme soutien de la République**

Le second argument consiste, face au spectre d'une crise de la IV<sup>e</sup> République, à poser le groupe radical comme défenseur de la République et bouée de sauvetage du Régime. Avec ses deux mandats de président du conseil, Henri Queuille avait inauguré la pratique d'un radicalisme de gouvernement minimaliste et détaché des engagements ou de la ligne du Parti, en particulier dans le contexte des grèves de 1948. Un « gouvernement d'entente minimale » était alors présenté comme indispensable pour des questions de survie de la République. En 1951, il avait eu, pour demander le soutien de son parti, cette formule devenue célèbre : « Je ferai de mon mieux, c'est-à-dire le moins mal possible. Vous en jugerez plus tard. Il faut que la France ait un gouvernement », avant de demander aux radicaux de le considérer comme « en congé » du parti, et donc « détaché » des engagements de son programme<sup>2</sup>.

Dans le contexte de crise politique né avec les élections de 1956, qui ne permet pas la formation de majorités cohérentes, l'ensemble des ministères sont minés par les contradictions du moment, et la formation de toute équipe gouvernementale passe par des transactions, sans quoi s'ouvrirait le spectre du vide gouvernemental, encouragé par les adversaires du Régime, communistes ou poujadistes. Dès le

---

<sup>1</sup> *Idem*, Comité Cadillac du 6 juin 1957.

<sup>2</sup> Cité par Philip Williams, *La Vie politique sous la IV<sup>e</sup> République*, *op.cit.*, p. 203. Cette formule est prononcée à l'occasion du comité exécutif de mars 1951.



congrès de 1953, Georges Laffargue s'était lancé dans une vaste fresque sur les dangers liés aux progrès de l'influence communiste en France pour justifier la présence de ministres radicaux dans le gouvernement de Joseph Laniel<sup>1</sup>. Bien évidemment, l'argumentation est reprise avec encore plus d'insistance par les hommes de gouvernement quand au danger communiste s'ajoute la menace poujadiste (qui menace plus directement les intérêts électoraux du parti).

Pourtant, elle est de plus en plus mal acceptée par les militants radicaux<sup>2</sup>. La vague mendésiste a amené des militants étrangers à ces traditions et ces pratiques, et plus exigeants à l'égard de leurs gouvernants. Ces réserves traversent le groupe parlementaire : lors de leurs comparutions devant la commission Cadillac, Maurice Bourguès-Maunoury en Juin 1957 et Félix Gaillard au mois de novembre suivant se refusent à tout engagement formel sur la réalisation du programme radical, promettant juste, comme on l'a vu, d'essayer de s'en écarter le moins possible<sup>3</sup> : aucun ne fera le plein des voix radicales lors de son investiture (27 pour Bourguès, 28 pour Gaillard, sur 45), ni ne pourra compter sur le soutien affirmé de son parti. Il s'agit d'une fracture importante, tout les chefs de gouvernement radicaux ayant jusque là pu bénéficier des voix de son groupe parlementaire, à très peu d'abstentions près (2 lors de celle de Pierre Mendès France)<sup>4</sup>. C'est là la preuve de la remise en cause des traditions radicales induites par le mendésisme.

## **II. Neutraliser les revendications du Parti : la question de la liberté de l'élue**

Le parti, voilà l'ennemi de plus en plus nettement défini du groupe parlementaire. En effet, la stratégie transigeante et participationniste s'accompagne, chez les élus, d'une volonté de conserver une totale liberté de manœuvre et de vote, même vis-à-vis

---

<sup>1</sup> Voir Archives du parti radical, carton n° 48, congrès d'Aix les Bains. Ce congrès est d'ailleurs boycotté par les fédérations du sud ouest, attachées à une alliance à gauche.

<sup>2</sup> En 1957, André Maroselli critique ainsi le « sectarisme intransigeant » des militants radicaux.

<sup>3</sup> Voir Archives du parti radical, carton 1002, comités Cadillac du 6 juin 1957 et du 30 octobre 1957.

<sup>4</sup> Pour l'investiture de Pierre Mendès France, abstention de Pierre Bourdellès et de Pierre de Léotard.

d'un gouvernement qu'ils ont investi. Mais à partir de mai 1957, le groupe radical, pourtant affaibli par des scissions survenues en octobre 1956<sup>1</sup>, se divise sur tous les votes importants. Avec Pierre Mendès France, la direction du parti ne joue alors plus ce rôle de « tampon », protégeant le groupe parlementaire des revendications militantes, comme au temps d'Emile Roche ou de Léon Martinlaud-Deplat. Un véritable combat s'engage alors sur le dogme de la liberté de l'élu, et à fortiori du ministre, entre Pierre Mendès France et ses partisans, et la majorité d'un groupe parlementaire hostile à toute remise en cause de ces principes, qui se met peu à peu en congé du parti.

### **A. Légitimité de l'élu contre légitimité des militants**

La prise de pouvoir au sein du Parti par Mendès France se fait au nom de la rupture avec certaines vieilles habitudes<sup>2</sup>. Or la liberté de l'élu est l'un des dogmes les plus intangibles du radicalisme. En 1932, on justifiait la diversité des votes au sein du groupe radical par le fait que « la France était diverse<sup>3</sup> ». Dans la plupart des rapports d'activité du groupe parlementaire présentés lors des congrès des années 1950, cette argumentation est reprise : le groupe s'est divisé sur de nombreux scrutins importants, il ne faut pas y voir un signe de faiblesse, mais au contraire un signe de la liberté, de l'ouverture à toutes les opinions qui règne dans le parti. Jean-Paul David explique ainsi en mars 1954 que les électeurs élisent avant tout un homme, et non un programme, à charge pour lui de faire face à ses responsabilités<sup>4</sup>. C'est donc devant ses électeurs et non devant son parti que l'élu est responsable, d'autant, comme le souligne Léon Martinlaud Deplat, que la recherche d'une stricte discipline de vote n'aurait pour seul effet que de souligner les divisions du parti sur des

---

<sup>1</sup> Au congrès de Lyon, 13 députés et 11 sénateurs, suivant André Morice et Henri Queuille, quittent le parti pour aller fonder le futur Centre républicain. Cette scission est justifiée par un rejet de la gestion du parti par les partisans de Pierre Mendès France, jugée autoritaire (les scissionnaires ont exigé en vain une « direction collégiale »), mais aussi et surtout par un désaccord fondamental sur la politique algérienne.

<sup>2</sup> C'est l'objet du congrès extraordinaire de la salle Wagram du 4 mai 1955, dont la légalité est contestée par de nombreux élus radicaux.

<sup>3</sup> Voir Philip Williams, *La Vie politique sous la IV<sup>e</sup> République*, *op.cit.*, p. 197.

<sup>4</sup> Voir Archives du parti radical, congrès de mars 1954, carton n° 49. « Les électeurs ne votent pas pour ou contre la CED, ils votent pour X ou Y, à charge pour lui de défendre au mieux les intérêts du pays ».

questions importantes<sup>1</sup>. Au contraire, pour les élus radicaux, un parti où règnerait une stricte discipline de vote serait pas définition « totalitaire<sup>2</sup> ».

Les mendésistes n'ont pourtant de cesse de fustiger l'attitude de leur groupe parlementaire qui défend des lignes opposées et incompatibles, notamment sur la question Algérienne. Sur cette question, Pierre Mendès France laisse apparaître des nuances, sans doute liées à son appartenance à la vieille tradition radicale. Certaines de ses ambiguïtés sur la question marquent en effet les réserves qu'il a vis-à-vis de ses partisans. En mai 1956 ; il démissionne du gouvernement de Guy Mollet sans demander à ses collègues de le suivre. En octobre 1956, il dissuade ses partisans de voter une motion contraignant les ministres à quitter le gouvernement, expliquant alors qu'il n'existe pas de majorité de rechange<sup>3</sup>. Enfin, sur la question de la discipline de vote, il est plus modéré que ses lieutenants, Hernu ou Hovnanian. Lors du « conclave » de Chartres de Mars 1957, ses exigences sont modérées : la discipline de vote qu'il demande épargne les ministres, elle se limite aux scrutins dits « importants », sans que ce concept soit défini plus précisément, et il propose le compromis de l'abstention en l'absence de ligne commune. De même, au congrès de Wagram de Mai 1957, il sauve encore le gouvernement de Guy Mollet, en se contentant de réclamer « sans délai » l'application de certains points de programme radical (politique libérale en Algérie, réforme de l'éducation défendue par René Billères, économies

---

<sup>1</sup> Voir Archives du parti radical, carton n° 49, congrès extraordinaire de Mars 1954 : « Nous pouvons faire une unanimité facile autour d'un ordre du jour disant que notre doctrine est d'aller vers le désarmement et qui, sur les questions brûlantes de l'actualité politique, respecterait la liberté de chacun, car nous ne nous convaincrions pas, nous n'arriverions pas à faire une unité de vue totale, et nous avons intérêt, si nous voulons redresser ce parti, à sortir de là avec une volonté unanime. Nous pouvons, dans une seconde partie d'un ordre du jour, arriver à dire que, sur ce point, nous respectons les scrupules de conscience de chacun et que nous faisons confiance à tous nos élus pour se prononcer conformément à ce qui leur paraîtra le meilleur intérêt de la nation ».

<sup>2</sup> Voir AN, 465 AP 9, Fonds Jacques Kayser/Bulletin du comité radical d'action militante, mai 1957. A. Galbert écrit, dans un article intitulé « discipline de vote ou dictature de club » : « La discipline de vote implique que les députés acceptent le viol de leurs convictions et la trahison de leurs électeurs ».

<sup>3</sup> Le congrès d'octobre 1956 est presque entièrement centré sur le problème de la participation au gouvernement de Guy Mollet, dont la ligne politique est jugée incompatible, en Algérie et dans le domaine économique, avec le programme radical. Pierre Mendès France insiste sur le fait que la configuration parlementaire n'ouvre guère d'autre possibilité que l'alliance avec les socialistes.

budgétaires, scrutin majoritaire). Encore une fois, aucun « mandat impératif » n'est donné ni aux ministres ni aux parlementaires.

Néanmoins, cette discipline de vote est vivement réclamée par la jeune garde mendésiste, et notamment par les jeunes députés, Charles Hernu ou Léon Hovnanian. On peut également noter que l'*Express*, en Janvier 1956, instaure cette « discipline de vote » à posteriori : pour se voir décerner le bonnet phrygien du Front Républicain, il faut avoir au moins trois bons votes sur les cinq scrutins suivants : confiance à Laniel en Mai 1954 (contre), débat sur l'Afrique du nord en décembre 1954 (pour le gouvernement), maintien es apparetements (contre), abrogation des décrets antialcooliques (contre). Sur cette base, 14 candidats radicaux se voient refuser l'investiture du Front Républicain en Janvier 1956. Le décalage de vues entre un parti qui réclame de ses élus un comportement militant et un groupe parlementaire de notables désireux de conserver leur liberté de manœuvre et dépourvus d'esprit de parti est donc inévitable.

## **B. La « Fronde parlementaire »**

La majorité du groupe, hostile à la direction, va alors jouer du délitement du Parti et de ses divisions pour regagner en autonomie. Une commission statutaire sur le problème de la discipline de vote, présidée par Édouard Daladier, est créée en octobre 1956. Ses conclusions, qui demandent l'unanimité, ou au moins l'abstention des opposants sur les scrutins « importants », sont rejetées par la majorité du groupe parlementaire, sous prétexte que ce texte n'a pas été ratifié par un congrès<sup>1</sup>. Le conclave de Chartres (mars 1957) ne produit sure cette question qu'un accord superficiel : sur les votes dits « importants », les députés sont tenus de suivre la ligne du parti ou, au moins, de s'abstenir. La réponse du groupe à l'offensive de sa direction pour lui imposer une plus grande discipline ne se fait pas attendre. La discipline de vote est violée dès le premier scrutin « important », celui du 21 Mai 1957, entraînant la chute de Mollet, pour lequel un accord s'est fait sur l'abstention, sauf pour les

---

<sup>1</sup> Voir Jean-Louis Rizzo, *Pierre Mendès France ou la rénovation en politique*, Paris, FNSP, 1993, p. 164-165. L'examen des archives radicales a en outre montré que le « conclave de Chartres de mars 1957, censé restaurer une certaine unité au sein du parti, notamment entre la direction et les parlementaires, n'avait pas débouché sur un accord, mais sur une vague déclaration de principes. La direction mendésiste semble par la suite avoir donné à cet accord une portée que les parlementaires ne lui reconnaissaient pas. Voir Archives du parti radical, carton n° 1006.

ministres . Quatre députés votent pour le gouvernement, et si deux (André Bonnaire, député du Nord, et Léon Sagnol, député de la Loire) justifient leur vote par des contraintes locales, deux, Edmond Desouches et Lucien Degoutte, refusent de fournir devant le parti la moindre explication à leur vote. Le bureau du groupe se refusant à les sanctionner au delà du blâme, Pierre Mendès France abandonne la direction du Parti, le 25 Mai 1957. Après cette date, le problème de la discipline de vote ne se posera plus au sein du groupe radical, le problème étant considéré comme obsolète<sup>1</sup>. Le groupe se divisera sur tous les scrutins importants.

En outre les ténors du groupe, poussant leur avantage, se montrent soucieux de remettre en cause le cadre jugé trop contraignant posé pour la participation au nouveau gouvernement. Au terme de « conditions » à poser aux candidats à l'investiture, ils préfèrent celui de « base de discussion ». Jean Filippi explique qu'il « va voter différemment qu'au congrès, où il s'est rallié à une motion qui lui paraissait souple, et à laquelle il n'attachait pas une importance fondamentale et décisive. Si elle revenait chaque fois que nous nous réunissons, elle prendrait une valeur extraordinaire<sup>2</sup> ». Suit cet échange révélateur entre Jean Berthoin, sénateur de l'Isère, et Pierre Mendès France, président démissionnaire :

Berthoin : il est difficile, au moment où s'ouvre la consultation, de partir sur des bases définitives. Sinon, autant envoyer notre motion par la poste.

PMF : les autres partis ont pris des positions extrêmement rudes. Je voudrais voir la même netteté au sein du parti radical. Si le texte du congrès est inopérant, il fallait le dire il y a trois semaines.

Berthoin : il appartient à un congrès de formuler des positions catégoriques. Nous devons ensuite nous entendre pour faire accepter le plus possible de notre point de vue. Sinon, jamais il ne serait possible de former un cabinet de coalition

PMF : il fallait le dire au congrès !

Berthoin : c'est plus facile ici, dans une position de raison. Il y a des points de cette motion de congrès que nous serions

---

<sup>1</sup> À titre d'exemple, lors du comité Cadillac qui suit la chute de Guy Mollet, Charles Hernu déclare « ne plus se sentir engagé par les décisions du Comité ». Voir Archives du Parti radical, carton 1002, comité Cadillac du 24 mai 1957.

<sup>2</sup> Archives du Parti radical, carton n° 1002, comité Cadillac du 24 mai 1957.

incapables d'exécuter si nous en étions chargés. Il faut s'en rapporter aux circonstances<sup>1</sup>.

Après cet affrontement, qui entérine le départ de la direction du parti d'un Pierre Mendès France incapable d'imposer à ses parlementaires la moindre discipline de vote et la respect des motions<sup>2</sup>, le parti radical entre dans une phase d'anarchie, où l'absence de véritable direction à la tête du Parti rend de fait aux parlementaires la large marge de manœuvre escomptée.

### **C. Un groupe en congé du Parti**

En somme, cette crise gouvernementale creuse définitivement un fossé entre le parti et son groupe parlementaire. Symboliquement, après juin 1957, le comité exécutif n'est quasiment plus réuni, les réunions du bureau s'espacent, et le groupe se trouve de fait en congé du Parti : pour justifier leur position, la majorité des députés favorables à la participation gouvernementale n'hésitent plus à agiter une menace constante face à une direction du parti inexistante, celle de rejoindre les scissionnistes, les partis d'Edgar Faure ou d'André Morice. En revanche, Henri Queuille, parti en octobre 1956 par opposition à la réorganisation du Parti voulue par Mendès France, y revient en Janvier 1958, satisfait que le groupe parlementaire ait retrouvé son autonomie d'action<sup>3</sup>.

Il en va de même pour les ministres. En 1956, Maurice Bourgès-Maunoury, ministre de l'Intérieur, refuse ainsi longtemps de se présenter devant le bureau du parti pour expliquer la politique

---

<sup>1</sup> *Idem.*

<sup>2</sup> Dans sa lettre de démission, Pierre Mendès France insiste sur le fait qu'il « ne se sent plus en mesure d'assurer aux militants qu'il fait bien respecter leurs décisions par le parti », et sur l'ingratitude de sa tâche : « rappeler aux parlementaires et aux ministres la pensée des militants et leurs décisions, expliquer aux militants les obstacles quotidiens qui rendent parfois lente et malaisée la réalisation d'un programme. Pour remplir cette fonction, je devais être en mesure de garantir aux militants que leurs votes et leurs volontés orienteraient toujours, et dans la mesure du possible, les votes et les actions de leurs représentants. Puis-je en conscience le leur affirmer aujourd'hui ? ». Voir Archives du parti radical, carton n° 637.

<sup>3</sup> Voir Francis de Tarr, *Henri Queuille et son temps*, Paris, La Table ronde, 1992, p. 748-749.

algérienne du gouvernement<sup>1</sup>. On constate chez la plupart des ministres cette même tendance à fuir les instances officielles du parti. Cette totale scission entre le personnel gouvernemental et le parti atteint une sorte d'apogée avec le gouvernement de Félix Gaillard : plus aucun ministre ne fréquente le bureau du Parti, tandis que le comité exécutif n'est plus réuni. Seuls quelques élus absents du gouvernement, autour d'Édouard Daladier, assurent encore un semblant de continuité des instances du parti. En retour, plus aucune unanimité n'existe au sein du groupe radical pour soutenir l'un de ses membres. Lors de son investiture, Bourgès n'a que 27 voix radicales sur 45, Gaillard en aura 28. Après avoir servi de ciment aux majorités de gouvernement, le groupe radical, par ses divisions, y devient un obstacle. Début Juin 1958, le groupe fait ainsi échouer une expérience Pleven par hostilité à la nomination du dissident André Morice à la défense nationale. Par la suite, trois radicaux pressentis, Maurice Faure, Jean Berthoin et René Billères, refusent de même tenter leur chance à l'investiture.

### **Conclusion**

Se sentant sans doute impuissants du fait de leurs divisions, les radicaux ne sont donc pas en mesure, en avril et en mai 1958, de jouer leur rôle traditionnel de défenseurs du régime. Incapables d'assurer la direction du gouvernement, ils sont surtout soucieux de ne pas s'isoler des socialistes, qui jusqu'au 17 mai, refusent de participer au gouvernement.

En Mai 1958, le groupe parlementaire radical se trouve donc marginalisé : le général de Gaulle ne prend même pas la peine de consulter d'augure radical, Daladier étant reçu rapidement le 31 mai (René Billères refuse alors, comme il le révèle à Odile Rudelle, de figurer dans le nouveau gouvernement<sup>2</sup>). Divisé, le groupe se scinde de nouveau en deux de manière paradoxale. Alors que la majorité des radicaux « de gouvernement », les plus intimement liés au système politique de la IV<sup>e</sup> République, menés par Félix Gaillard et Maurice Faure, se rallient à la solution gaulliste, les mendésistes, soutenus par quelques élus orthodoxes (Jean Baylet, Maurice Bourgès-Maunoury, André Maroselli), s'opposent à ce qu'ils jugent être un coup de force.

---

<sup>1</sup> Maurice Bourgès Maunoury n'acceptera de répondre à l'invitation du bureau que le 10 avril 1957. À cette occasion, il refuse violemment de justifier sa politique face aux critiques des jeunes élus mendésistes.

<sup>2</sup> Archives de la FNSP ; Fonds Odile Rudelle, OR1.

Ces divisions conduiront au très lourd revers électoral d'Octobre 1958, qui ne laisse aux radicaux que 13 députés, sans pour autant que des leçons en soient tirées. En Janvier 1959, le sénateur Jean Berthoin reste au gouvernement contre l'avis de son parti. La nouvelle direction du parti, assurée par Félix Gaillard, le somme alors de choisir entre son parti et son ministère, puis, le voyant opter immédiatement pour son ministère, retire son ultimatum<sup>1</sup>. La question de la discipline du groupe parlementaire a donc fait exploser la cohésion du parti en quelques années. Plus encore, elle a souligné l'attachement des radicaux aux pratiques parlementaristes héritées de la III<sup>e</sup> République, et leur profonde inadaptation à la nouvelle réalité parlementaire de la V<sup>e</sup> République.

En effet, ce primat donné à la liberté de l'élu sur la discipline partisane va contribuer, sous la V<sup>e</sup> République, à ancrer les radicaux dans le passé : jamais, dans les congrès qui suivront, ils n'auront de mots assez durs pour la majorité gaulliste « inconditionnelle », responsable, à leurs yeux, de la dérive « monarchique » du Régime par son refus de contrôler l'action du gouvernement, et par delà, du président de la République. Le député est resté, pour les radicaux, le principal détenteur de la légitimité, et surtout, de ce fait, l'organe principal du contrôle permanent du pouvoir exécutif par le législatif. L'émergence de la V<sup>e</sup> République les confronte donc à une donne politique entièrement contraire à leurs principes, à laquelle il leur sera impossible de s'adapter.

---

<sup>1</sup> Archives du parti radical, carton n°188, bureau du 22 juillet 1959.